



Journal de l'Association Grains de sable

Numéro 3 – Juillet 2010

Sommaire



Pages

- 2 Le Kerver - un défi
- 4 Communiqué de la Mairie
- 5 Un projet désastreux -Manifestation
- 6 Plan du site
- 7 Manifestation
- 8 Suite des vases
- 10 De la parole aux actes, ah bon ?
- 12 Retrouver une eau de qualité
- 15 Le prix de l'eau
- 16 Station d'épuration
- 20 Page des Invités
- 21 Historique
- 23 Pétition

BILLET D'HUMEUR

Des membres de « Grains de sable » remercient chaleureusement le président du conseil général, Mr Kergueris pour ses actions (nombreuses) nous permettant d'exister. Dans huit mois, il passera le témoin ; nous lui souhaitons une agréable et douce retraite

bon vent Jo ...

Bien à toi
CYNORRHODON

EDITO

Le coup de gueule exprimé dans notre numéro du JAG de décembre « Projet Kerver, un cauchemar ? » était bien réel. La question se pose : Peut-on encore mener en 2010 une politique de développement économique sans respecter l'environnement ? « Mais bien sûr ! » répondent le président du Conseil Général et « Bouygues immobilier » en envisageant de créer au Kerver « sans concertation » (D. Vanard) un complexe touristique haut de gamme de plusieurs centaines de lits. Ils veulent bétonner ainsi 7500 m² d'un site inscrit au titre des espaces naturels et à proximité immédiate de zones classées Natura 2000 et Znieff. Un défi, une erreur, une provocation (voir pages 2 – 7).

Préservez la nature du Kerver, le peu d'espace naturel remarquable restant sur notre commune dont tous peuvent profiter à l'année. Beaucoup de voix s'élèvent contre ce projet démesuré comme vous le lirez dans ce journal.

Une pétition est lancée (déjà 200 signatures), aidez nous dans ce combat, venez signer au stand de l'association chaque mercredi soir lors des marchés Bio durant la saison estivale et n'hésitez pas à diffuser la pétition reproduite en page 23.

Une possibilité, qui permettrait tout autant de préserver le site et de créer des emplois, serait de restaurer les anciens bâtiments en ruine présents afin de les transformer en bel hôtel de charme.

Vous trouverez aussi dans ce journal ce qui fait la vie de notre association depuis six mois : actions, conférences, atelier, et des dossiers importants sur la gestion de l'eau.

Un bel été et bon vent à tous
Frédéric Pinel président de «Grains de Sable »





LE KERVER - UN DEFI

La mainmise sur le Kerver en huit actes : tout le monde en parle

1^{er} acte : « Le 24 Septembre 2009, un appel d'offres d'EADM, société d'économie mixte du Conseil Général du Morbihan, concernant la vente du golf du Kerver (60 hectares) était publié sous la formule suivante: "Il s'agit pour les candidats de définir pour ce site une stratégie forte de développement touristique et économique...avec de la restauration, le développement d'une offre hôtelière adaptée et la création d'activités de détente associées à l'hôtellerie." Guy Toureaux, Président de l'Association Observatoire de Rhuys Janvier 2010.

Deux parcelles pour 1.750 000 Euros

2^{ème} acte : "Comme le souhaitait le conseil général, le golf qui s'étend sur 565 000 m2 gardera sa vocation première. La société Formule Golf, gestionnaire de l'équipement par contrat d'affermage depuis 1989, qui pourrait devenir propriétaire de l'emprise foncière pour 1.000.000 Euros, s'engage à "gérer durablement le golf, en préservant notamment la biodiversité de la faune".

"Les deux parcelles attenantes faisant respectivement 19 356 m2 et 16 466 m2 seraient acquises pour 1.750.000 Euro par Bouygues Immobilier." Ouest France 21 Mai 2010

Chefs d'Entreprises en désaccord

3^{ème} acte : « L'Association des chefs d'entreprises de la Presqu'île de Rhuys représentée par Louis-Pierre Fourmaux affiche clairement son désaccord. Il aurait aimé que le contre-projet porté, à titre privé, par plusieurs adhérents de son association, "et soutenu par Madame le Maire", bénéficie d'une meilleure écoute » Ouest France 21 Mai 2010

Lettre de Grains de sable au Maire Saint-Gildas-de-Rhuys, le 31 mai 2010,

Madame Le Maire,

L'assemblée générale de notre association a été l'occasion pour un grand nombre de nos adhérents d'exprimer leur inquiétude, et de relayer celle de leurs voisins, sur le devenir du site Kerver suite à la vente de terrains par le Conseil Général à la société Bouygues. Les articles parus dans la presse n'ont pas répondu à toutes les interrogations et la position de la municipalité n'a pas été comprise (l'utilisation ou non du droit de préemption, devenir du projet immobilier de l'Acepi...).

Vous semblerait-il envisageable d'organiser une réunion publique d'information sur ce sujet ? Nous vous prions de croire, Madame Le Maire, en l'expression de notre sincère considération.

Frédéric Pinel - Président de "Grains de sable", pour les membres de l'association

Quelques points de législation

Rendez-vous de Grains de Sable avec M. Patrick Le Bris, ABF (Architecte des Bâtiments de France) au SDAP (Service départemental de l'architecture et du Patrimoine) du Morbihan, à Vannes le 2 juin 2010

Une grande partie du terrain concernée par le projet immobilier est inscrite au titre des sites (espaces naturels). A ce titre, le projet d'urbanisme passera en commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Ce passage en commission peut se faire à la demande du maire ou même du préfet. L'avis de la commission est consultatif mais les services instructeurs de l'Etat suivent le plus souvent cet avis.

L'ABF fait partie de la commission départementale des sites



LE KERVER - UNE ERREUR

et reçoit donc les projets sur ces zones spécifiques.

Le permis de construire sera lui, soumis à un *avis simple* se traduisant par des recommandations données au nom du chef de service du SDAP 56. L'ABF peut également étayer son avis en s'appuyant sur des sites (espaces naturels) classés et sur des monuments historiques classés (mégalithes) voisins. Ce sera difficile de faire jouer cette clause pour ce projet car il n'y a pas de *covisibilité*, notamment par rapport aux monuments mégalithiques.

Mais quelque soit la situation, le maire a tout pouvoir de refuser ou d'accorder un permis de construire.

Nous projetons de rencontrer un directeur de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) plus spécialisé dans les procédures liées à l'urbanisme et les autres législations qui peuvent intervenir dans cette zone (Natura 2000, loi littorale...).

La législation en vigueur :

Sites inscrits et sites classés :

Les articles L.341-1 à L.341-22 du [Code de l'Environnement](#), issus de la loi du 2 mai 1930 modifiée relative à la protection des monuments naturels et des sites.

Le [décret 98-865 du 23 septembre 1998](#) fixant les missions (art.2), la composition (art.3 à 7), et le mode de fonctionnement (art.8 à 12) des Commissions départementales des sites, perspectives et paysages et de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Le [décret 88-1124 du 15 décembre 1988](#) portant déconcentration de la délivrance d'autorisations.

Le [Code de l'Urbanisme](#), et notamment les articles L422.2, L422.3, R422.8, R421.381 et suivants.

Dominique Vanard: "Illégal!"

4^{ème} acte : « *Dominique Vanard, Maire de Saint Gildas, déclare: "Je suis surprise que ce qui est refusé par la loi à un particulier puisse être autorisé à un groupe quel qu'il soit et je ne me vois pas donner mon aval à un permis qui serait illégal!"* Le Télégramme 25 mai 2010

Frédéric Pinel : "Indigné!"

5^{ème} Frédéric Pinel, Président de l'Association Grains de sable, ajoute : *"Grains de Sable est indignée de la vente des terrains attenants au golf du Kerver. Nous sommes fermement opposés à la continuation de cette politique de bétonnage de nos côtes. Le Kerver reste la seule zone verte importante de la bande littorale. Grains de sable exige le maintien en l'état du site, afin de garder toute la richesse de cet environnement exemplaire!"* Le Télégramme 25 mai 2010

Informé tardivement

6^{ème} acte : Madame Vanard prend à nouveau la parole, quand le correspondant d'Ouest France pose la question suivante: *"Avez-vous été consultée sur le choix du groupement BOUYGUES Immobilier, Lagrange et Formule Golf?"* »

Réponse: « *Nous avons été mis au courant officiellement tardivement de ce projet du Conseil Général. Et après avoir vu le projet Bouygues, le conseil municipal a souhaité donner une réponse négative. Je suis donc retournée voir Mr. Kerguéris (président du CG) pour lui annoncer notre position. J'ai fait un courrier à Bouygues dans ce sens.*

Néanmoins les uns et les autres ont décidé de poursuivre, c'est leur droit bien sur." Ouest France 25. mai 2010

V. Pommier, M-D Pinel, F. Pinel



LE KERVER

DESACCORD PROFOND

18 Maisons, 80 Appartements

7^{ème} acte : « Bouygues Immobilier envisage de réaliser son complexe touristique en bordure du golf de Kerver, où le Conseil Général vient de lui vendre 3,6 ha. Le projet comprend un établissement para-hôtelier de 98 logements (18 maisons et 80 appartements) dont l'exploitation sera confiée au groupe Lagrange.

Mais voilà, reste à savoir si le projet ira à son terme en raison de la nature du site, en limite d'un marais de l'arrière dune.

Les différents protagonistes de ce dossier en sont bien conscients. D'ailleurs le prix conclu avec la collectivité, compris entre 1,5 million et 1,75 million d'euros hors taxes en fonction de la constructibilité, tient compte du risque juridique: il est inférieur de 200 000 Euro à l'estimation de France domaine, administration réservée "quand à l'issue de l'instruction des permis de construire, notamment au regard de la loi littorale et de la problématique qui en découle." Ouest France 28. mai 2010

"Désaccord profond"

8^{ème} acte : "Après avoir pris connaissance du dossier détaillant le projet qui a été présenté au Conseil Général, nous exprimons notre désaccord profond sur cette opération qui fait fi des règles d'urbanisme et de protection de l'environnement." Association Sémaphore, 03.Juin 2010.

Enquête : L.H.

Communiqué de la Mairie - 29 Juin 2010

Concernant le projet du Kerver, les élus de Saint-Gildas souhaitent faire la mise au point suivante. Tout d'abord à ce jour aucun projet officiel n'a été déposé et aucun permis d'aménager dans cette zone n'est en cours d'instruction. D'autre part, le PLU n'est pas le moyen suffisant pour contrer le projet du Kerver et nous en avons conscience.

Il est important de faire la différence entre le Plan Local d'urbanisme « PLU » et le Schéma de cohérence Territoriale « SCOT » deux documents d'urbanisme, le premier à l'échelle communale le deuxième à l'échelle intercommunale, le PLU devant être compatible avec le SCOT.

La validation en droit de l'urbanisme d'un même projet ne sera pas identique en fonction de l'interprétation des textes et des règles si le projet est de portée communale ou intercommunale, et c'est bien dans ce sens que vendredi 25 juin, lors de la réunion du comité de pilotage, Alain LAYEC, Adjoint à l'urbanisme, a rappelé les inquiétudes des élus de Saint-Gildas-de-Rhuys concernant le projet du Kerver.

Nous ne sommes pas opposés à un petit projet hôtelier sur la zone UBH pour faciliter et favoriser l'exploitation du Golf du Kerver (qui d'ailleurs pourrait trouver sa place à un autre endroit), mais en aucun cas nous ne validerons un projet démesuré de parc résidentiel sur l'ensemble de cette zone qui ne respecte ni la loi Littoral ni les espaces classés et inscrits en 1977 par l'Etat afin justement de protéger cette zone fragile et d'intérêt environnemental.



« SANS AUCUNE CONCERTATION »

Il convient d'ailleurs de rappeler que tous nos prédécesseurs ont souhaité aussi protéger ce lieu et ont toujours refusé les projets immobiliers proposés.

La commission du SCOT doit valider si cette zone a vocation d'extension, «dans le respect du principe d'extension de taille et capacité limitée », or, aucun élément technique et/ou juridique ne nous permet d'avoir une garantie sur les termes de « taille et capacité limitée » à ce jour.

Mme le Maire et Alain LAYEC ont bien précisé au comité de pilotage et au Président de la Communauté de Communes qu'il est impossible de laisser une porte ouverte, même entrebâillée à un projet tel que celui présenté par la société Bouygues (532 lits !), fait sans aucune concertation avec les élus et la population, ce qui signifie qu'il ne peut être notifié les termes « d'extension même limitée ou de petite taille », dans le Document d'Orientation Générale « DOG » du SCOT car ces termes peuvent être interprétés différemment en fonction des besoins du territoire communal ou du territoire intercommunal.

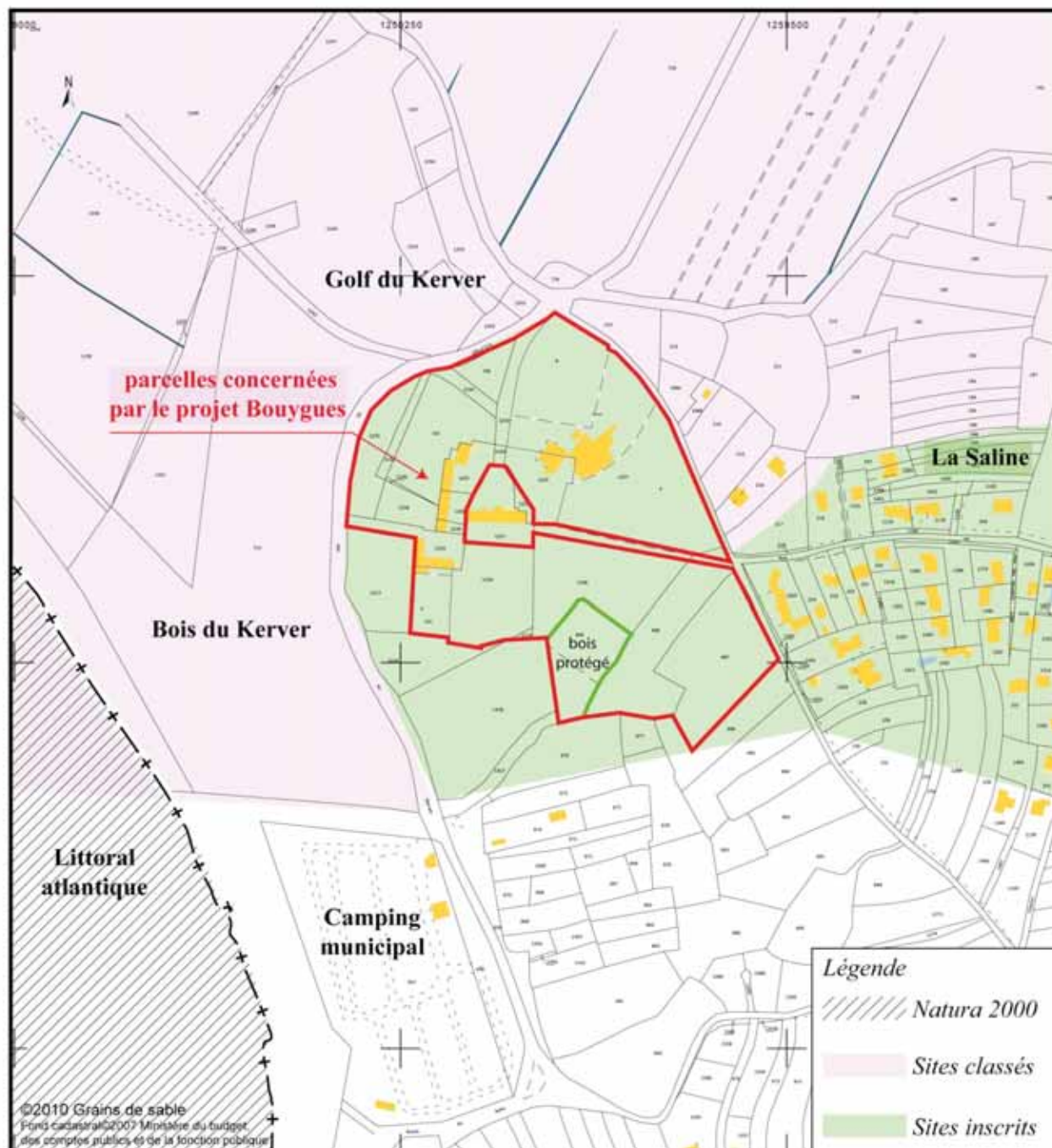
Monsieur LABOVE, président de la CCPR, précise que seule la zone UBH peut être prise en compte pour un projet modéré, mais nous n'avons aucune assurance et aucun élément à ce jour nous permettant d'apprécier l'évolution de l'ensemble de la zone, nous souhaitons donc maintenir notre opposition totale d'extension même limitée. Monsieur LABOVE a demandé aux services de la CC et au cabinet en charge du dossier SCOT de constituer un groupe de travail afin de fournir des éléments précis au groupe de pilotage.

Mais quoi qu'il en soit, la commune de Saint-Gildas ne laissera pas d'autres décider à sa place du devenir de cette zone, il en va de l'avenir de nos enfants et de quelle protection des sites remarquables nous devons leur léguer.

Dominique VANARD, Maire de Saint-Gildas-de-Rhuys, et Alain LAYEC, Adjoint au Maire à l'Urbanisme



Carte de localisation du site concerné par le projet Bouygues





UN PROJET DESASTREUX

La colère et la résistance des habitants de la Presqu'île de Rhuy se sont manifestées à nouveau. Hier c'était contre les vases du port de la Trinité-sur-Mer (voir JAG N° 1 et 2) déversées près de leurs plages, aujourd'hui c'est contre un projet de l'entreprise BOUYGUES sur la commune de St. Gildas de Rhuy.

"Non au projet touristique à Kerver!". Lors d'une manifestation rassemblant 70 personnes au Kerver le dimanche 4 Juillet face au restaurant du Golfe, trois associations : les Amis des Chemins de ronde, Sémaphore et Grains de sable ont refusé clairement un programme de construction, qui met en danger un espace naturel gildasien.

"Avec 100 logements", a dit Marie-Armelle Echard, présidente des Amis des Chemins de ronde, "c'est un projet désastreux, qui détruira un site naturel". Frédéric Pinel, président de Grains de sable, a rappelé que la Maire de la commune, Dominique Vanard, s'était prononcée aussi clairement que possible (voir son communiqué) contre ce projet. "Notre opposition est totale!" a-t-il ajouté. Et André Dorso, président de Sémaphore, a souligné que le terrain du Kerver devait rester protégé. La manifestation a duré une heure. D'autres formes de contestation et de protestation sont envisagées. Le dernier mot n'a pas encore été dit!

L.H.





Vases

Le 6 juillet a été rendu publique le Schéma de Référence des Dragages du Morbihan, texte qui a pour fonction d'orienter les prochains chantiers en tenant compte des attentes des professionnels de la mer ainsi que des associations.

Pour mémoire Mr Borloo, Ministre d'Etat a suspendu l'ensemble des opérations de dragages dans le Morbihan dans l'attente de ce schéma. Ce document est encourageant pour plusieurs raisons :

- La première étant une transparence accrue lors des chantiers de dragage (diffusion régulière des informations et des différentes analyses auprès des comités de suivi).
- Ensuite, la prise en compte des zonages tels que Natura 2000, le projet du parc naturel marin...
- Enfin, ce texte demande une planification rigoureuse et une gestion sérieuse de chaque chantier (voir préconisations)

Seul point noir, les masses d'eau côtières telles que la baie de Quiberon ne sont pas proscrites, alors dirigeons nous de nouveau vers de nouveaux déversements de vases au large de St Gildas ?

C'est toute la question.

Fred Pinel

Synthèse des préconisations

Tiré du Schéma de Référence des Dragages du Morbihan (document provisoire)

THEME PRECONISATION

Solutions à terre

Les dépôts de sédiments, hormis l'emploi au sein d'un projet nécessaire au site, sont interdits :
Dans les espaces remarquables au titre de la loi littoral,
Dans les périmètres de sites ou de monuments historiques.

Les dépôts de sédiments sont totalement interdits dans les périmètres de protection de captages
Les dépôts de sédiments, hors projet d'intérêt général, sont également proscrits dans les zones humides

Immersion des sédiments

L'immersion de sédiments est interdite dans les cantonnements de pêche ou à proximité

1. L'immersion dans les sites de pêche ou de gisements classés est conditionnée à la concertation préalable avec les professionnels. Il convient de limiter l'impact des opérations de dragages sur ces activités ; le choix de la période de travaux doit être fait en conséquence.
2. L'immersion de sédiments est interdite dans les chenaux de Navigation
3. Les zones de tir et de dépôt d'explosif sont peu propices aux clapages

La conduite de projets

Développer le dialogue avec les services de l'Etat et les partenaires autour des projets, notamment au sein des comités de suivi.

Respecter les points d'étape.

1. Caractériser finement des sédiments :

Etablir un plan d'échantillonnage et réaliser les analyses et, le cas échéant, les tests de toxicité de manière à fonder le projet sur des données fiables.

Mener cette démarche en concertation avec les services de l'Etat et la présenter aux comités de suivi

Faire également des analyses sur l'azote, le phosphore et esherichia coli.



Etudes d'impact : l'incidence du projet	<p>D'une manière générale, améliorer la qualité des études d'impact pour démontrer la compatibilité et les incidences des solutions sur les enjeux caractérisant les sites. Des exigences particulières s'attachent à la mesure des incidences vis à vis des enjeux caractérisant les zones Natura 2000 à terre comme en mer, les habitats remarquables, les zones de pêche, les établissements conchylicoles, la zone d'étude du PNM, les zones de baignade ou de pêche à pied ou les épaves.</p> <p>Prendre en compte, dans l'évaluation des incidences du projet, les objectifs de la DCE, en s'appuyant sur les fiches méthodologiques de la DREAL, dès que ces fiches seront disponibles</p> <p>Projet de parc naturel marin : intégrer, en terme d'évaluation d'incidence, les enjeux définis pour la mise à l'étude du PNM</p> <p>Sites Natura 2000 aussi bien terrestres que marins: Comprendre les enjeux Natura 2000 du site et évaluer les incidences du projet en démontrant sa compatibilité avec les objectifs de gestion du site, y compris pour les opérations situées hors d'une zone mais susceptibles de l'impacter</p> <p>Conchyliculture : évaluer les incidences du projet au regard de la vulnérabilité des zones conchylicoles, y compris en terme de période. Intégrer un volet sanitaire dans les études d'incidence</p>
Etudes d'impact : La recherche de solutions	Proposer plusieurs hypothèses de gestion des sédiments dont au moins une à terre
Le suivi des opérations	Évaluer ces solutions au moyen d'une étude multicritère rigoureuse et détaillée Justifier clairement le choix proposé comme étant le plus équilibré au regard de tous les enjeux.
Gouvernance des opérations de dragage	Développer des mesures de suivi adaptées aux enjeux, en concertation avec les services de l'Etat et les partenaires. Les intégrer dans la démarche de projet et dans l'étude d'impact Evaluer les résultats et en tirer les enseignements pour les projets en cours et à venir Informers les partenaires des résultats du suivi Création d'une instance départementale de suivi des opérations de dragage chargée d'élaborer la doctrine et d'actualiser le schéma de référence Maintien des deux comités de suivi du devenir des produits de dragage qui seront saisis : <ul style="list-style-type: none"> - Du programme pluriannuel des dragages, chaque année - Des projets aux différentes étapes de leur conception Création d'un collège des maîtres d'ouvrage, chargé d'élaborer la planification pluriannuelle des opérations de dragage et de mettre en place les mutualisations entre opérateurs.
Planification des opérations de dragage	La réalisation de plans de gestion des dragages, la caractérisation en amont des sédiments à extraire La réalisation de dragages plus réguliers, en plus petite quantité La mise en place d'une planification pluriannuelle, communiquée à l'instance départementale, ainsi qu'aux comités de suivi
Réduction des pollutions à la source	La recherche de mutualisations entre les maîtres d'ouvrage Limiter les écoulements d'eaux pluviales non traitées Équiper les ports de moyens de collecte des effluents des aires de carénage Intervenir : <ul style="list-style-type: none"> - Auprès des distributeurs de produits sur les conditions de mise en oeuvre, - Auprès des particuliers pour les inciter à des pratiques vertueuses, - Auprès des chantiers navals pour leur mise aux normes, - Auprès des collectivités territoriales pour la réalisation des schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales et des travaux qui seraient nécessaires, ainsi que le contrôle des réseaux.
Développement du potentiel de dépôts à terre	Mieux informer sur la disponibilité de matériaux réutilisables (nature, volume échéance) dans le cadre de la programmation pluriannuelle, au moyen d'une plate-forme d'information à mettre en place par le collège des maîtres d'ouvrage. Remblaiement de carrières : inciter les carriers à solliciter la modification de leurs autorisations pour permettre le stockage de sédiments de dragage, dans les limites des autres réglementations Inciter les collectivités à prendre en compte la problématique de la gestion des sédiments de dragage dans les SCOT, notamment littoraux. Veiller au respect des préconisations de ces SCOT dans les PLU



Week-end Environnement de Rhuys :

« De la parole aux actes » : ah bon ?

Dans le JAG n°2 nous nous posions la question des suites qui seraient données au WE Environnement de Rhuys. Vous pourrez lire dans la Lettre Communautaire n°6, bulletin de la Communauté de Communes de la Presqu'île, un article intitulé « De la parole aux actes » sur les réalisations mises en place par les communes. Nous allons confronter ce satisfécit aux constatations des membres de Grains de sable ayant participé aux différents groupes de travail (déchets, transports, trait de côte, énergies, algues).

Une première remarque s'impose : suite au WE et à la signature de la charte environnement de Rhuys, il avait été décidé la mise en place au printemps d'une Semaine de l'Environnement de Rhuys pour mettre en avant l'application de la charte par les communes. En cette fin juillet, il n'en est toujours pas question.

Les déchets :

La Communauté de Communes a travaillé sur ce sujet. Ne boudons pas notre plaisir et détaillons les grandes lignes des actions engagées.

La sensibilisation au tri sélectif :

Au cours de l'été 2010, des saisonniers vont sillonner le territoire afin de sensibiliser les citoyens au tri des déchets. 32 jeunes vont ainsi informer les habitants au porte à porte et réaliser une enquête sur les pratiques actuelles des citoyens en matière de tri et de prévention de la production de déchets.

A l'automne, l'ensemble de l'étiquetage des conteneurs ordures ménagères et emballages devrait être refait. Plus grandes, plus claires, plus résistantes ces nouvelles étiquettes devraient permettre d'améliorer le geste de tri des habitants.

La sensibilisation auprès des scolaires continue tout au long de l'année, avec de nombreuses actions menées avec les établissements scolaires.

La prévention des déchets :

La communauté de communes s'est engagée dans un programme local de prévention des déchets depuis mai 2010 : c'est un programme d'actions cofinancé par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie), d'une durée de 5 ans avec comme objectif minimal la réduction de 7% des Ordures Ménagères et assimilés. Voici deux exemples d'actions :

Foyers témoins : 14 foyers de la Presqu'île ont accepté de tester des gestes de prévention afin de déterminer l'impact de chaque geste. Les foyers ont ainsi pesé pendant 3 mois tous leurs déchets. Les résultats de cette opération seront diffusés en septembre auprès de la population.

Campings : un groupe de travail spécifique à la problématique « campings » a été constitué. Constitué des gérants de campings, du groupe de travail déchets et des élus de la commission environnement, ce groupe permet de tenir les gérants de campings informés des nouveautés sur le tri sélectif, mais également de définir ensemble des priorités d'actions propre à leur activité. En 2010, deux campings testent la mise en place du compostage collectif en campings.

L'optimisation de la collecte des déchets :

Une étude d'optimisation est en cours. Un bureau d'études mettra en évidence les possibilités d'optimisation. Nous espérons que le coût engendré par l'engagement d'un bureau d'étude débouchera sur autre chose qu'un rapport écrit en jargon de « communicants ».

La Communauté de Communes semble prendre au sérieux la problématique des déchets dans la Presqu'île. Malheureusement, pour les autres thèmes, les constats ne sont pas aussi positifs.



Le transport :

La présentation du Plan Global de Déplacement de la presqu'île de Rhuys au groupe transport du WE Environnement a provoqué un véritable tollé, quasiment aucune réflexion du groupe n'avait été prise en compte. La commune de Sarzeau réfléchit... C'est bien, mais, après 10 mois, il faudrait agir aussi !

Saint-Armel s'enorgueillit, avec raison, de son point de rencontre co-voiturage. Il faudrait surtout remercier Y. Levèsque, conseiller Bretagne-Ecologie, de s'être battu pour défendre ce projet afin qu'il puisse voir le jour !

A Saint-Gildas-de-Rhuys, des sentiers seront aménagés.

Le trait de côte :

Le groupe trait de côte avait recensé les points faibles du chemin côtier. Des cartes permettant de les visualiser ont été éditées et devaient être affichées en grand format dans toutes les mairies. Nous ne les avons pas vues sur les panneaux d'informations de toutes les mairies. Le groupe avait également avancé quelques préconisations. Des ganivelles ont commencé à être remplacées ou installées pour protéger la dune sur plusieurs communes. Quelques platelages ont été installés pour indiquer et faciliter le passage sur les sentiers sablés de haut de dune. La signalétique sur l'ensemble du sentier côtier n'a toujours pas été mise en place. Les actes sont donc bien minimes par rapport au paroles ! Les participants à ce groupe de travail n'ont d'ailleurs eu aucune information sur les actions validées par les communes.

Les énergies :

La responsable de ce groupe de travail a démissionné et n'a pas été remplacée. Comme pour

les transports, les préconisations du groupe n'ont pas été prises en compte. Les communes restent dans le domaine du vœux pieux. Arzon s'inscrit dans une « démarche d'économie d'énergie volontariste » : c'est à dire ? Sarzeau et Saint-Armel inscrivent leurs futurs projets dans une « démarche de développement durable » : nous attendons les premiers projets. Saint-Gildas-de-Rhuys va construire de nouveaux ateliers municipaux aux normes HQE (Haute Qualité Environnementale).

Les algues :

La Lettre Communautaire n'en parle même pas ! Le groupe de travail, malgré l'engagement de ses membres et leur volonté de continuer, ne s'est pas réuni depuis plusieurs mois.

Les premières actions des communes ayant signées la charte ne sont pas très convaincantes exception faite du thème des déchets. Mais le service de tri sélectif de la Communauté de Commune était déjà actif avant le WE Environnement, il continue son action, le WE Environnement l'a simplement mis en lumière et a sans doute permis l'accélération des mises en œuvre.

Par contre, les actions concernant les autres thèmes nécessitent la mise en place de nouvelles procédures et peut être de nouveaux services communaux ou intercommunaux. Nos municipalités sont-elles prêtes à se donner les moyens de concrétiser la charte environnementale qu'elles ont signée ? Nous sommes bien conscients que tout ne peut pas se réaliser en un claquement de doigt mais les habitants de la Presqu'île attendent un peu plus de bonne volonté et d'actions de la part de leurs élus.

Vincent Pommier



Retrouver une eau de qualité : un grand programme

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, SDAGE

Réunion d'information lors de la Journée Bio à St Gildas le 21 avril 2010, organisée par Grains de sable

L'eau est notre bien universel. Nous en avons besoin constamment et tout simplement pour vivre. La pollution de l'eau nous atteint tous, et partout, d'une façon ou d'une autre : interdictions de consommer les coquillages, marées vertes, coûts des usines d'eau potable, assainissement des eaux usées, montant croissant de la facture d'eau, commercialisation de bouteilles d'eau.... Tout le monde est concerné, et sur la terre entière.



C'est un énorme souci de bien commun. Les Directives européennes et les lois françaises récentes en témoignent. C'est si important que l'Etat a confié à un « Etablissement public », l'Agence de l'Eau, dans notre région l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la charge de promouvoir les actions protectrices et régénératrices de la bonne qualité de l'eau. Les redevances que nous payons sur notre facture d'eau alimentent les subventions nécessaires.

Notre Agence de l'Eau a voté en novembre 2009 la nouvelle mouture d'un programme d'actions, appelé Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, ou SDAGE. Ce gros document, disponible en mairie, donne des orientations, des objectifs, des dispositions, et un programme de mesures, qui sont fortement soutenues par des incitations financières

et dont certaines s'imposent aux décideurs publics en ce qui concerne l'eau et en partie l'urbanisme.

Un objectif fondamental est d'atteindre en 2015 un bon état de 61% des eaux de surface, c'est à dire des cours d'eau, des plans d'eau, des eaux littorales marines et estuariennes. Le bon état signifie un état écologique de ces eaux permettant une vie animale et végétale riche et variée et un état chimique exempt de produits toxiques ou nocifs : une eau convenable fournie en quantité suffisante pour satisfaire à tous les usages.

L'objectif du 3ème SDAGE, qui sera programmé en 2015, sera d'atteindre le bon état de 100% des eaux de surface en 2021. Le programme du SDAGE 2010-2015 offre évidemment de multiples facettes : information du public et des décideurs, aménagements des cours d'eau et plans d'eau, lutte contre les pollutions causées par les nitrates, les phosphates, les matières organiques, les pesticides, les autres substances chimiques dangereuses, protection des captages d'eau potable, préservation des eaux littorales, préservation de la biodiversité dans les cours d'eau, protection des zones humides,

PESTICIDES : UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE

Forte contamination des eaux

Des coûts importants pour les consommateurs

Le « bon état écologique » malmené



prévention des risques d'inondation, économies d'eau...

Pour mettre en oeuvre concrètement et localement les orientations du SDAGE, sont nés dans les bassins versants des cours d'eau les SAGE, Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau. Notre région du Golfe du Morbihan n'avait pas de SAGE jusqu'ici. Depuis 2009 se prépare sous l'égide du préfet un **SAGE du golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel**, qui comprendra la presqu'île de Rhuys. Bientôt sera mis en place un petit 'parlement' appelé CLE (Commission Locale de l'Eau), chargé d'élaborer dans le détail ce SAGE. Il comprendra des représentants de l'Etat (25%), des collectivités (50%), et des usagers (25%) dont des associations d'environnement.

Un point du SDAGE qui nous intéresse particulièrement est **le traitement des vases portuaires**. Le chap. 10B rappelle que l'immersion des déchets en mer est interdite (Code Env. L 218-43). Il propose de prévoir à côté des zones d'activités portuaires des zones tampons pour le stockage des vases. Les SAGE sont invités à faire réaliser des plans de gestion des dragages, avec si possible des solutions de recyclage ou de traitement à terre. Dans ce cadre il est fortement recommandé que les demandes de rejet en mer comportent une étude de solutions alternatives.

Le SDAGE, et bientôt le SAGE, constituent des plans d'action qui méritent notre soutien. Le bon état de l'eau en 2015 demandera cependant plus d'exigence.



Henri Girard , Eau et Rivières de Bretagne



Les impasses de l'assainissement conventionnel : Une histoire très pipi-caca.

Lors d'une conférence sur l'assainissement durable, le 09 avril 2010, Samuel Lanoë a décrit par le menu les incongruités de l'assainissement conventionnel. Le traitement de nos eaux usées représente un budget conséquent pour notre société et malgré ce coût conduit à une impasse écologique. Comme l'a écrit le conférencier sur son site www.assainissementdurable.org : « L'assainissement durable des eaux usées domestiques est une problématique délicate, au carrefour de multiples enjeux.

- Des enjeux de santé, avant tout, liés aux risques sanitaires de gestion des effluents urbains.
- Des enjeux environnementaux ensuite, avec la reconnaissance et la mesure de l'urgence liée à la qualité de nos eaux et de nos sols.
- Des enjeux culturels, car la gestion différenciée des excréta humains devra dépasser la « fécopobie » de nos sociétés, héritage de périodes hygiénistes de notre histoire.
- Des enjeux technologiques et économiques, entre faisabilité et solvabilité des équipements d'assainissement. Des enjeux pédagogiques enfin, car l'enchevêtrement complexe – l'interdépendance – des problématiques de qualité des eaux, des sols, et de santé publique rend la perception « systémique » des enjeux de l'assainissement délicate. »

Samuel Lanoë a insisté sur le fait que nos excréments, représentant un très petit volume dans nos eaux usées, sont la principale source de pollution des eaux domestiques. Ils apportent germes pathogènes, parasites ou molécules médicamenteuses difficiles à traiter.

Mais de nombreuses solutions existent pour écarter au maximum nos excréments de nos eaux usées. Elles sont déjà mises en œuvre par des particuliers ou des communautés dans différentes parties de la planète : toilettes sèches, traitement des matières fécales (compostage) et de l'urine (engrais agricole) etc.

Pour en savoir plus, vous pouvez lire l'ouvrage de Samuel Lanoë « assainissement durable » aux éditions Goutte de Sable et consulter le site www.assainissementdurable.org.

Vincent Pommier

Des Chevaux veillent....

Des visiteurs qui aiment le Morbihan, ses côtes, ses plages et ses îles, viennent de loin. Beaucoup font 500 à 1.000 km. Il faut les rassurer. Il y a des "plans de bataille" pour les jours quand les algues se montrent envahissantes. Des chariots avec des chevaux sont sur place dans notre commune, bravo! En principe vous pouvez être rassuré! Ce qu'il manque toujours ce sont des panneaux explicatifs sur les différentes algues, sur la protection de dunes, sur les règles de pêche à pieds... L'Association Grains de sable les a déjà demandés l'année dernière. Nous sommes au milieu de la saison... et toujours pas d'indications explicites.

L.H.





Le Prix de l'eau dans le Morbihan

MORBIHAN : l'eau potable la plus chère de FRANCE

L'Association
« Usagers de l'Eau
du MORBIHAN »

Présente
Le prix de l'eau potable

janvier 2009 – Collectif des Usagers de l'Eau en
Morbihan

A l'occasion de la Journée Bio du 21 avril 2010, Daniel Robert, président de l'association des Usagers de l'Eau du Morbihan et membre de Grains de sable a animé une conférence sur le prix de l'eau dans le Morbihan.

Voici principaux les points abordés et les questions soulevées :

Le Morbihan détient le triste record de l'eau potable la plus chère de France. Deux systèmes cohabitent dans le département : le Syndicat Départemental de l'Eau (SDE) et les régies municipales (par exemple Vannes ou Lorient. Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable (SIAEP) de la presqu'île de Rhuys a comme délégataire la SAUR et regroupant 15 communes (plus de 30000 abonnés) fait partie du SDE. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : l'abonnement « SDE » est de 2 à 5 fois plus cher que les abonnements « régie », le prix au m³ (selon la quantité consommée) est de 60 % à 191 % plus cher avec la SDE qu'avec les régies.

Ces écarts choquants pourraient être corrigés d'autant plus que ce sont les élus locaux qui fixent les tarifs de l'eau. Le service de l'eau est un service public.

Des questions se posent :

- Le département est-il le territoire optimal pour la gestion de l'eau potable ?
- Le pays ou le bassin versant n'est-il pas le niveau le plus pertinent pour la gestion de l'eau potable ?

Le service public de l'eau doit être socialement équitable avec une égalité de traitement entre les usagers, une transparence tarifaire, la compréhension des investissements par les usagers et une péréquation tarifaire entre usagers comparables (abonnés domestiques séparés des abonnés professionnels).

MORBIHAN : l'eau potable la plus chère de FRANCE

Consommations annuelles
Tarifs au 01/01/2010 hors toutes taxes

	Vannes	Lorient	SDE
120 m3	156.36 €	217.12 €	250.00 €
90 m3	121.86 €	174.04 €	205.00 €
60 m3	87.36 €	130.96 €	160.00 €
30 m3	52.86 €	87.88 €	115.00 €
10 m3	29.86 €	59.16 €	85.00 €

+ 60%

+ 191% !

janvier 2009 – Collectif des Usagers de l'Eau en
Morbihan

Les usagers de l'eau doivent s'unir pour obtenir des avancées dans ce domaine. L'association des Usagers de l'Eau du Morbihan (UEM) relève ce défi.

Vincent Pommier



Des questions n'ayant pas été soulevées lors de l'étude de la station d'épuration.

La commune de Saint-Gildas de Rhuys a décidé d'augmenter la capacité de sa station d'épuration. Aujourd'hui, l'enquête d'utilité publique relative à ces travaux d'agrandissement a été finalisée. Nous attendons celle concernant l'émissaire en mer, nécessaire à l'évacuation dans le milieu naturel des effluents de la station. Cette canalisation rejettera les eaux traitées devant la plage du rohu.

Après des réunions avec le SIAPE, maître d'œuvre de cette station et à la lecture des études d'impact, plusieurs informations nous semblent justifier une réétude du dossier. Premièrement, la station d'épuration actuelle est saturée d'après les normes en vigueur mais elle ne l'est pas dans les faits. En effet, elle n'a jamais dysfonctionné même en période de pointe. L'eau rejetée dans l'étier de Kerpont a toujours été traitée. Deuxièmement, ce volume d'eau, en période estivale, donc de pointe est inexistant, car l'eau s'évapore grâce au soleil d'été, dans la lagune de finition.

Ces deux données ont des répercussions importantes sur la validité de l'étude, entre autre sur la pertinence ou non des options alternatives au doublement de la surface de la station et du rejet en mer.

On peut déjà se poser la question que si les normes sont adaptées à une ville de n habitants, c'est tout au long de l'année dans des conditions diverses d'hydrologie, de températures, de pollutions... Il eut semblé plus efficace de partir des résultats réels de notre station, en régime maximal quinze jours de l'année, en période sèche et chaude, pour extrapoler les besoins en traitement de n habitants de plus. Mais la loi ne le permet pas.

Des alternatives existent :

- Une des options alternative envisagée était la dispersion sur une aire végétalisée, c'est-à-dire plantée d'arbres comme les saules qui consomment beaucoup d'eau et sur laquelle serait déversée en été le surplus d'effluents de la station. Cette solution a été repoussée compte tenu des 13 hectares de surface nécessaire. Elle impose une charge foncière,

donc financière trop importante. Or si l'on tient compte du fait que l'eau s'évapore en grande partie tout l'été, cette surface aurait pu être ramenée sans extrapolation risquée à la moitié, voir au tiers.

- Le stockage/déstockage du surplus des effluents en période de pointe peut lui aussi être réétudié à la lumière de ces deux éléments : la nullité des rejets dans l'étier en période estivale et l'évaporation. D'une part, la taille (surface et volume) de l'enceinte de stockage à construire peut tenir compte de l'évaporation, et même la faciliter. D'autre part, la contrainte qui a amené à refuser solution (stockage/déstockage) est le mauvais état de l'étier de Kerpont, qui ne pourrait plus supporter un surplus d'eau douce. Tenir compte de l'évaporation permet de prévoir un volume moindre d'eau à rejeter après traitement. Une analyse plus réelle des véritables causes de dysfonctionnement de l'étier permet de valider cette solution de stockage et aussi de réétudier l'opportunité d'un émissaire en mer. En effet, à contrario de l'étude qui suppose un excédent d'eau douce dans l'étier lors du rejet pendant les périodes de fonctionnement maximal, nous avons constaté que ce rejet était nul. Donc l'eau douce en excédent vient de la mauvaise gestion des retenues d'eau douce et des entrées d'eau de mer dans l'étier.

Un étier d'eau saumâtre :

Le fonctionnement naturel de l'étier en l'absence d'intervention de l'homme, est celui-ci :

- Lors d'un coup de vent, la houle amène le sable en haut de plage et bouche la sortie de l'étier. Elle le remplit en majorité d'eau salée, ceci plus fréquemment en hiver.

- La pluie, concomitante à cet événement dépressionnaire s'écoule les jours suivants dans le bassin versant de l'étang de Kerpont, qui est fort vaste à l'échelle de la commune. Le niveau de l'étier monte au fur et à mesure et l'eau devient moins salée, jusqu'à ce que le niveau dépasse celui de la retenue de sable et que l'eau de l'étier retourne à la mer, en creusant par ravinement la retenue de sable.

- L'étier atteint alors son niveau le plus bas.



- L'eau de pluie continue à rentrer dans l'étier mais s'écoule de suite à la mer. La surface de l'étier en contact avec une eau très douce est limitée par rapport à la surface salée. -Lors des grandes marées (à partir d'un coefficient de 90 sans houle et 70 avec un peu de houle) l'eau de mer rentre à nouveau dans l'étier et en volume supérieur à l'eau douce résiduelle. L'eau redevient saumâtre et recouvre une surface importante.

Une gestion passée incohérente :

Quelle a été la gestion des années passées inversant cette proportion eau douce/eau salée qui a amené le bureau d'étude à préconiser de ne plus utiliser l'étier pour le rejet des effluents ?

La vanne à la sortie de l'étier était fermée en permanence, augmentant artificiellement le niveau d'eau douce. Elle n'était ouverte que lors des trop-pleins d'eau douce ou d'eau de mer. Cela créait un étang d'eau douce et non plus une lagune d'eau saumâtre. De plus pendant la saison, sous prétexte de saturation de la station d'épuration, et nous venons de voir que cela était une incompréhension du rapport d'analyse (saturation par rapport aux normes), un mur de sable était créé artificiellement et illégalement en sortie de l'étier, afin qu'il n'y ait pas de contact entre l'eau de mer et l'étier pour prévenir toute pollution de l'eau de baignade. Ceci avait pour conséquence, pendant certaines années durant cinq mois, d'empêcher toutes rentrées d'eau de mer et donc toutes salinité de l'étier pendant ces périodes.

Vers une nouvelle gestion ?

La mairie actuelle est revenue à une gestion plus réfléchie de l'étier. La plage a été nivelée en juin, en essayant de ne pas dépasser le niveau d'une marée de coefficient 90/100, afin de permettre à l'eau de mer de pénétrer dans l'étier. Malheureusement, le niveau du sable s'est avéré trop important. Nous espérons que la mairie prendra en compte l'importance de cette gestion des espaces naturels et rectifiera avant la grande marée du 15 août, le niveau de la plage du Rohu, devant l'entrée de l'étier.

Nous demandons à la mairie de revoir l'étude de l'étier et de réfléchir à des solutions alternatives, notamment le stockage/déstockage, éminemment moins coûteux qu'un agrandissement de la station, rapide à mettre en place et totalement modulable.

Un dernier point : dans les études d'impact, il n'est fait nulle part allusion à la Directive européenne 2008/105 du 16 décembre 2008 sur l'eau qui impose pour 2015 la réduction et suppression pour certains, de 33 micropolluants présents dans les eaux à traiter. Il reste peu de temps pour une station dont l'enquête publique sur l'émissaire n'est pas encore faite ! D'autant plus que cet émissaire en mer serait situé au zéro des cartes marines, et dans un courant qui porte une partie de la marée vers la zone de coquillages filtreurs du Rohu.

Pascal Mauffret



Etier de Kerpont

1950



2010

Légendes :

Une des conséquences du manque de salinité de l'étier et un signal de son mauvais fonctionnement hydrologique est la prolifération des roseaux. De plus leur dégradation provoque des dépôts alluvionnaires dans l'étier et donc est à la source de son envasement.

Pourra-t-on revenir à l'état de 1950 sans action mécanique de l'homme: Fauchage, dévasement?



Grains de sable ne s'en lave pas les mains

Les produits ménagers : le geste éco-citoyen

L'association a proposé au mois de mai un atelier de fabrication de produits ménagers naturels. En effet, les produits d'entretien conventionnels sont souvent dans les premiers incriminés quand on parle de la pollution des eaux. Beaucoup de ces produits contiennent des substances chimiques (phosphates, soude, solvants chlorés, agents tensioactifs etc.) qui nuisent à l'environnement mais aussi à la santé (irritation des yeux, problèmes respiratoires, allergies...). Après usage, la plupart des produits d'entretien se retrouvent dans les eaux usées domestiques et ne sont pas complètement éliminés lors du traitement de celles-ci dans les stations d'épuration.

Ainsi l'animatrice de l'atelier Vanessa Liard, a proposé à la quinzaine de participants de réaliser plusieurs produits (crème à récurer, produit vaisselle, produit pour le nettoyage du sol) fabriqués à partir de composants naturels peu onéreux (vinaigre blanc, savon noir, bicarbonate de soude, cristaux de soude etc.). Les recettes proposées sont simples et rapides à réaliser. Leur efficacité a été constatée par tous les participants qui ont pu tester chez eux les produits confectionnés pendant l'atelier. Le livret «grand ménage» remis aux participants a permis de prolonger la séance en suggérant d'autres recettes à tester.

Grâce à ce genre d'initiative, nous pouvons réduire les petites pollutions engendrées par la vie quotidienne.

Cet atelier pourra être renouvelé et sera complété à l'automne par un atelier de fabrication de produits cosmétiques naturels.

Marie-Dominique Pinel



ŒIL DE LYNX

Avez-vous remarqué que les locaux de la communauté de communes sont chauffés par le plafond! Une fois de plus, nous marchons sur la tête...Un grand merci à celui ou celle qui a eu la bonne idée d'éteindre la déchetterie la nuit.

9	6		5					
						1	5	8
			7	4	8			
	2			1	7			
5	7						6	2
			6	2			3	
			1	5	9			
8	5	4						
					3		2	7

8	3		4	2	6			7
9	1							
3	5			9	2			6
7								2
4			1	8				3
							4	8
6			9	7	3		2	1



Journée Bio du 21 avril 2010

La deuxième Journée Bio , le 21 avril 2010, a été un succès. Une soixantaine d'exposants étaient réunis. Des agriculteurs et des commerçants de la Presqu'île ou des environs (la démarche « bio » prenant également en compte la proximité de la production et du commerce) étaient présents. Une nouveauté cette année : un pôle sur



l'habitat durable a regroupé une dizaine d'artisans liés à la construction, l'isolation et les énergies renouvelables.

Grains de sable a également été ravie d'accueillir de nombreuses associations de défense de l'environnement lors de cette journée afin qu'elles présentent leurs actions comme par exemple Greenpeace, Eaux et Rivières de Bretagne, Les Faucheurs Volontaires ou BicyRhuys...

Les deux conférences organisées dans la médiathèque, l'une sur le Prix de l'eau par Daniel Robert, président de l'Association des Usagers de l'Eau et l'autre sur le schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux par Henri Girard, président de la FAPGEM (**Fédération d'Associations de Protection de l'Environnement du Golfe du Morbihan**) ont eu un public très attentif. Vous trouverez des articles sur ces deux conférences (pages12/13/15).



Les quelques 3000 visiteurs ont pu ainsi glaner conseils, bons produits et informations sur une façon plus responsable, écologique et équitable de consommer et de participer à la protection de l'environnement.

Marie-Dominique Pinel





Association Bicyrhuys La presqu'île : jamais sans mon vélo !

De 1970 à 90, c'était l'époque du tout-voiture, pour laquelle une part importante de l'espace public (et privé) a été utilisée par les « aménageurs » sur la Presqu'île, au détriment du vélo, considéré alors, en tant que moyen de déplacement, comme une relique du passé et presque synonyme de sous-développement.

Domage, car quelques chocs pétroliers plus tard et un drame climatique à l'horizon, on aimerait pouvoir revenir en arrière pour briser le carcan des contraintes ainsi instaurées.

Il aura donc fallu de la détermination au sein du syndicat intercommunal aux initiateurs du premier plan vélo vers 1990-91 pour que celui-ci voit le jour. Parti d'un premier projet très ambitieux, revu à la baisse quand il sera question de financer création et entretien, il ne sera finalement destiné qu'à la promenade, avec de belles balades et des points de vue coté golfe inaccessibles en voiture.

Revu en 2009-2010, il offre un nouveau trajet : la très agréable liaison St Armel-Le Tour du Parc et quelques améliorations d'itinéraires ponctuelles.

A la demande des usagers, les traversées de RD dangereuses ont été sécurisées : îlots centraux pour une traversée en 2 temps ou marquage au sol couleur verte, attirant l'attention des automobilistes sur les risques potentiels. Les revêtements ont été restaurés en utilisant un matériau semi-perméable et non polluant comportant du verre recyclé. La plupart des chicanes inutiles et dangereuses ont été supprimées. La nouvelle signalétique mise en place, plus lisible (vert sur fond crème) est européenne, notre plan vélo étant pour partie intégré dans le schéma cyclable départemental, relié ainsi au plan national.

Mais en Rhuys, nous avons besoin aussi d'aménagements cyclables utilitaires, liaisons en site propre directes et pratiques reliant bourgs, hameaux et centres d'intérêt, permettant un usage au quotidien et en sécurité, et faisant ainsi du vélo une alternative crédible à la voiture, qui plus est excellente pour la santé et très économique. C'est ce pour quoi milite en priorité l'association Bicyrhuys.

Le vélo, c'est la liberté, à nous de la défendre.

Sylvie Quéinnec
présidente de Bicyrhuys





«Troisième Année de Grains de sable»

PROJETS REALISES

Conférences, Atelier, Sortie organisés :

- 09 avril 2010 : Conférence sur l'assainissement durable par Samuel Lanoë (ingénieur en environnement)
- 21 avril 2010 : Prix de l'eau par Daniel Robert, président de l'Association des Usagers de l'Eau
- 21 avril 2010 : Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux par Henri Girard, président de la FAPGEM
- 23 avril 2010 : Sortie découverte des Dunes des Gohvelins par Jean David
- 22 mai 2010 : Atelier Fabrication de produits d'entretien biologiques par Vanessa Liard

Actions diverses menées :

21 avril 2010 : Journée Bio

29 Mai 2010 : Assemblée Générale

- Modification des statuts : le Conseil d'Administration comptera au moins 5 membres et le bureau au moins 3 membres. Le CA pour l'année 2010-2011 compte 13 membres.
- 18 Juin 2010 : Réunion du nouveau CA et élection du bureau : président : Frédéric Pinel ; secrétaire : Julie Haller Bouvier, secrétaire adjointe : Agathe Louis ; trésorière : Sabine Hermann, trésorier adjoint : Jacques Dufoix

04 Juillet : Participation Manifestation contre le projet touristique du Kerver

21 Juillet 2010 : 3^{ème} édition du journal JAG

Participation aux commissions communales : « chemins », « friches », « zones humides »

Participation à la commission démarche AEU, Approche Environnementale d'Urbanisme dans le cadre de l'élaboration du PLU, Plan Local d'Urbanisme de la commune

Adhésion à l'Association des Usagers de l'eau

PROJETS EN COURS

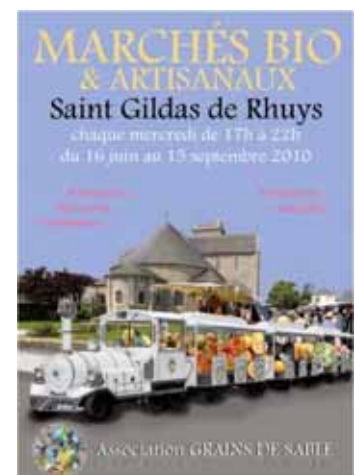
Dossier Vases : le procès sur le fond est toujours en cours au Tribunal Administratif de Rennes, le verdict sera théoriquement rendu en février 2011. Attente des résultats des analyses de coquillages récoltés sur le site de clapage.

Mise en place des marchés bio et artisanaux d'été

Dossier Kerver : pétition contre le projet Bouygues et suivi de l'affaire
Suivi des travaux d'aménagement et de préservation des dunes et du chantier d'éradication du Baccharis (automne 2010).

Participation aux commissions municipales (chemins, friches, zones humides)

Vigilance sur l'opportunité de l'agrandissement de la station d'épuration et son émissaire en mer





A VENIR

Conférence :
Phytoépuration
pour prolonger la conférence
d'avril sur l'assainissement

Atelier :
Cuisine bio

Sortie Découverte
« Les Salines
près de chez nous»

18 Septembre 2010 à 15 h

Conférence :
« Les abeilles »



Atelier :
Cosmétique bio



Sortie Découverte
« Les champignons »

Si vous voulez nous rejoindre



Association GRAINS DE SABLE

Siège social: 4 chemin du petit train 56730 St. Gildas de Rhuy

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom.....

Adresse:.....

Tél:

email:.....

Cotisation annuelle par personne 15 Euro

Lieu/Date:.....

Signature:.....

Artiste : Prisca Haller



www.bleu-meraude.fr

Président: Frédéric Pinel – Tél: 06 07 85 16 20 - email: grainsdesable56@orange.fr

Secrétaire: Julie Haller Bouvier, Agathe Louis - Tel : 02 97 26 46 30 - email: adrien.haller@wanadoo.fr, agalou@wanadoo.fr

Trésorière: Sabine Hermann, Jacques Dufoix - Tél: 02 97 45 30 56 - email: S01hermann@aol.com, j.dufo@free.fr



Photos : Rachel Bénéat